

## Transmettre la langue

Xavier North\*

Délégué général à la langue française et aux langues de France

Dans les *Mémoires d'Hadrien*, Marguerite Yourcenar fait prononcer à l'empereur méditant sur son rôle de bâtisseur cette phrase magnifique, qui pourrait être gravée dans le beau marbre gris de la *Bibliotheca alexandrina* : « *Fonder des bibliothèques, c'était encore construire des greniers publics, amasser des réserves contre un hiver de l'esprit qu'à certains signes, malgré moi, je vois venir...* ». Et de fait, peut-être les historiens de l'avenir verront-ils dans l'ouverture de l'*Alexandrina*, quelques mois après le 11 septembre, à l'aube d'un XXIème siècle tenté par les ténèbres de l'obscurantisme, plus qu'une coïncidence symbolique. Mais tel n'est qu'indirectement mon propos aujourd'hui, et si je cite cette phrase c'est seulement pour faire observer que si les bibliothèques peuvent nous faire traverser la durée et nous prémunir contre la rigueur des temps ; si ces silos peuvent rester actifs et si le grain finalement ne meurt jamais, c'est parce que nous possédons des codes d'accès ou de déchiffrement que nous nous passons d'âge en âge ; et ces codes, ce sont bien sûr les langues.

Parce qu'elle s'impose d'emblée à quiconque s'interroge sur la transmission des savoirs et des cultures, la question de la transmission de la langue n'est pas tout à fait une question comme les autres. Sans doute la connaissance des langues est-elle objet de savoir et fait-elle d'ailleurs l'objet d'un savoir spécifique, d'une science : la linguistique. Sans doute la langue a-t-elle toujours été considérée comme un fait de culture (dont elle est à la fois le matériau et l'expression) ; mais la langue est beaucoup plus que cela : c'est elle qui permet la transmission des savoirs et des cultures, un peu comme le système d'exploitation d'un ordinateur permet d'avoir accès à des programmes et de faire tourner des logiciels. Pas de passage, pas de transfert sans le support ou le vecteur d'une langue ; autrement dit : l'outil, l'instrument, le vecteur de la transmission doit lui-même être transmis, et transmettre la langue, c'est ouvrir la possibilité même de la transmission.

Or cette question, l'évolution des sociétés contemporaines lui confère à la fois un caractère d'urgence et une extrême gravité. La poser, c'est exprimer aussitôt une inquiétude : c'est en effet sur l'horizon tragique de la mort des langues qu'elle se dessine. Dans un temps où face aux bouleversements qui accompagne le développement exponentiel des échanges économiques et culturels, certains experts estiment qu'environ la moitié des 6000 langues aujourd'hui parlées sur la planète sont menacées de disparition, c'est à dire cesseront d'être transmises ; dans un temps où le risque de voir triompher l'homogène, le monotone et le continu sur le singulier paraît s'accroître chaque jour davantage - à mesure que se dispersent les communautés linguistiques sous l'effet des flux migratoires - la question de la transmission de la langue est une question aussi cruciale que la préservation de l'environnement ou la survie des espèces, s'il est vrai que - pour le dire dans la langue de bois de l'UNESCO - « *la diversité linguistique est pour l'être humain aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant* » ; et ce n'est pas une communication qu'il faudrait lui consacrer, mais un colloque dans son entier ou, sur un autre registre, une conférence de chefs d'Etat, parce que c'est aussi une

question éminemment politique.

Je n'aurai pas aujourd'hui la prétention d'épuiser le sujet ; tout au plus voudrais-je fournir quelques repères pour éclairer nos débats et en quelque sorte « arpenter » une problématique, « cartographier » un champ de réflexion en laissant à d'autres le soin de faire des semailles ou de récolter des moissons - sinon nécessairement de construire des greniers.

Mais peut-être faut-il d'abord s'entendre sur ce que parler veut dire - au sens le plus littéral du terme - en se demandant ce que signifie la transmission de la langue. Oui : qu'est que transmettre une langue ? Quand on transmet une langue, que transmet-on ? Quand une langue est transmise, qu'est ce qui « passe » dans ce transfert ? Pour cerner l'originalité du processus, il faut bien voir que ce qui est ici transmis - offert à autrui ou légué en héritage - ce n'est pas un objet ou un ensemble de représentations, mais avant tout un ensemble de compétences correspondant à un système de communication - en quoi la comparaison avec le système d'exploitation d'un ordinateur est pertinente (on parle d'ailleurs à bon droit de « langage informatique »).

Les linguistes distinguent, on le sait, entre deux séries de compétences : les compétences actives (parler, écrire) et les compétences réceptives (comprendre, lire) qui ne sauraient être placées sur le même plan, puisque les premières supposent les secondes, mais non l'inverse : on peut lire et comprendre une langue sans la parler ni l'écrire (des méthodes d'apprentissage des langues sont d'ailleurs fondées sur ce constat). Une langue n'est véritablement transmise que si l'une au moins des compétences actives - l'exercice de la parole - est acquise par l'individu ou le groupe humain ; mais la distinction est intéressante parce qu'elle permet de faire le départ entre les langues écrites et les langues parlées, d'une part, et entre les langues vivantes et les langues mortes d'autre part ; et à travers la grille constituée par cette double distinction, d'appréhender de manière cohérente toute une série de phénomènes.

J'en relève quelques-uns. Comment ne pas voir d'abord que l'écriture d'une langue est un puissant facteur de transmission, et que les langues les plus menacées sont à l'évidence les langues non-écrites. Une langue écrite, si elle meurt un jour, peut un jour renaître, telle Lazare sortant de son tombeau, comme le montre l'exemple fameux de l'hébreu, mais à la condition que les compétences réceptives qui lui correspondent continuent à être transmises et que se raniment sous l'effet d'une décision collective des compétences actives. D'où l'on déduit que des langues mortes (le grec ancien, le latin) ne le sont jamais tout à fait : pour qu'une langue meure vraiment, il faut qu'elle cesse non seulement d'être parlée, mais qu'elle cesse d'être comprise ou lue, qu'elle cesse d'être en apparence intelligible, et même dans ce cas, il suffit qu'elle laisse une trace dans une autre langue pour que l'on puisse la reconstituer grâce au miracle de la traduction, comme en témoigne la pierre de Rosette, découverte à quelques encablures d'ici, et qu'on ne se privera pas, par conséquent, d'évoquer... On peut enfin imaginer la transmission partielle d'une langue : tel est le cas d'une langue qui ne serait ni parlée ni écrite, mais qui serait comprise et lue (il y aurait lieu d'examiner dans la perspective de cette transmission « tronquée » le rôle du latin dans la culture occidentale).

Mais il faut aller plus loin dans ce rapide parcours et rappeler qu'une langue n'est pas seulement un outil de communication auquel correspondraient des compétences, mais qu'elle est aussi une certaine façon d'appréhender ou de découper le réel, ou pour le dire trivialement, qu'elle implique une vision du monde. Nous en faisons l'expérience chaque fois que nous cherchons à transmettre une langue au locuteur d'une autre langue ou à transférer des significations d'une langue à l'autre, c'est à dire à traduire. Dans le mot anglais « mind », on n'entend pas tout à fait la même chose que dans « geist » en allemand ou « esprit » en français. Et « pravda » en russe désigne à la fois la justice et la vérité. Ces ambiguïtés ne concernent pas seulement le vocabulaire de la philosophie. De sorte qu'une langue détermine une façon de penser (Jean-Jacques Rousseau : « *Les têtes se*

*forment sur les langages et les pensées prennent la teinte des idiomes. L'esprit en chaque langue a sa forme particulière*») et qu'en elle peut dès lors se reconnaître une collectivité dont la langue exprime ou reflète des particularismes culturels tout en déterminant ou en sur-déterminant ceux-ci. De tous les liens que les hommes nouent dans la cité, le lien de la langue est le plus fort parce que c'est lui qui fonde le sentiment d'appartenance à une communauté. Si bien que lorsque nous recevons une langue en héritage, ce qui nous est transmis ou légué, ce n'est pas seulement un outil de communication mais un marqueur d'identité et l'expression d'une culture. Mieux encore : la possibilité d'enrichir cette culture. Si l'on en croit Paul Ricoeur : dans la transmission de la langue, « *la chaîne de transmission n'est pas seulement un ordre de succession statique mais une dynamique instituante* ».

Tout ceci est bien connu et je n'insiste pas sur ce point, sinon pour observer au passage que cette ambivalence profonde des langues (outils de communication et marqueurs d'identité) expose leur avenir à deux évolutions contradictoires, qui peuvent influencer sur (et peut-être déterminer) leur transmission (et partant garantir ou hypothéquer la diversité linguistique dans le monde). Car il est clair que la diversité des langues est un obstacle à la communication dans le village global (n'oublions pas que dans la Bible, Babel est une malédiction) ; mais il est non moins clair que dans le village global, chacun tient à affirmer son identité singulière. En d'autres termes, si les langues comme outils de communication tendent vers l'unité, les langues comme marqueurs d'identité tendent vers la diversité ; et c'est dans cette tension qu'il faut penser leur avenir.

A ce point de notre questionnement, peut-être le moment est-il venu d'ouvrir une parenthèse et de s'interroger sur les modes de transmission de la langue. L'expérience et le simple bon sens se coalisent ici pour nous laisser penser qu'une langue se transmet par... contagion, qu'elle soit reçue en héritage, apprise comme langue maternelle, choisie comme langue étrangère ou seconde, etc. On parle d'ailleurs volontiers d'acquérir une langue par « immersion » dans la petite enfance, à la faveur d'un séjour à l'étranger, etc. En réalité, ce n'est pas si simple, la « contagion » elle-même, fût-elle passive, supposant un vecteur, et la transmission du « virus » (continuons à filer la métaphore) un processus complexe de transfert.

Bien que notre propos ne soit aucunement ici d'analyser les processus cognitifs d'acquisition d'une langue, nous pourrions sans risque d'erreur distinguer entre deux types de transmission, étant entendu que l'un et l'autre supposent un apprentissage. Une transmission « verticale » - c'est la chaîne à laquelle Paul Ricoeur faisait allusion : « *Chacun est l'aboutissement d'une histoire millénaire qui l'a précédé et qu'il récapitule en lui. Chacun va à son tour contribuer à porter cette histoire plus loin. C'est par la transmission que l'humain s'engendre et se construit* ». Dans cette perspective, la transmission s'effectue de génération en génération ; elle implique un lien d'engendrement et de filiation. Le cadre privilégié en est l'éducation, familiale et scolaire et le personnage central en est l'adulte qui, selon Philippe Mérieu, a « *un devoir d'antécédence à l'égard de l'enfant* ». Mais il faut je crois faire une place à un autre mode de transmission, que j'appellerais « horizontale », celle par laquelle une langue s'impose latéralement (disons par exemple dans un rapport de domination) à un groupe humain qui en parle « naturellement » une autre ; ou encore celle par laquelle un individu choisit librement d'apprendre une autre langue que la sienne (qu'il s'est en général appropriée par transmission « verticale »).

Ce constat débouche naturellement sur une interrogation. De quoi une langue a-t-elle besoin pour être transmise ? Quelles conditions faut-il réunir pour garantir la transmission de la langue ? Sans doute faudrait-il ici évoquer des facteurs internes et externes. Pour avoir évoqué tout à l'heure, chemin faisant, le premier, je ne m'attarderais pas sur ce point : une langue se transmet d'autant mieux qu'il est possible de l'écrire, et même qu'elle engendre une volumineuse production écrite, la graphie (et plus généralement les nouveaux supports de communication) lui assurant une permanence que la parole

ne suffit pas à garantir. C'est pourquoi l'Internet - loin d'être un outil d'unification linguistique, comme on a pu hâtivement le redouter - peut être un puissant instrument mis au service de la diversité linguistique. En nombre de pages, on constate ainsi que le français bénéficie du plus fort pourcentage d'augmentation de toutes les langues latines : signe indiscutable de vitalité. Force est de constater cependant que sur les 6 000 langues répertoriées par les linguistes, 90 % ne sont pas représentées sur l'Internet.

Au nombre des facteurs internes, on rangera également les normes grammaticales qui déterminent le « bien parler », le « bien écrire » - en un mot, le bon usage, toute expression d'une pensée entre locuteurs d'une même langue supposant un cadre commun de références, un ensemble de codes reconnus et acceptés par tous. Pour un francophone, par exemple, la langue devra posséder des temps grammaticaux et des modes, opposer le singulier et le pluriel, distinguer entre les genres masculin et féminin (voir la virulence du débat sur la féminisation, le code impliquant une conception implicite de la société), etc. Roland Barthes n'hésitait pas à voir dans la contrainte des normes la caractéristique la plus forte d'une langue : « *la langue est fasciste* », affirmait-il.

Mais la transmission d'une langue dépend également de facteurs externes qu'il faut chercher dans le corps social. Comment ne pas voir ainsi que l'hégémonie d'une puissance globale favorise la transmission « latérale » de sa langue sur l'ensemble de la planète ? Ou encore que la rapidité et l'ampleur des mutations sociales rendent problématiques la transmission « verticale » des langues de génération en génération ? La transmission dans un cadre migratoire, par exemple, devient aléatoire parce qu'elle implique des mécanismes d'adaptation et de recomposition des pratiques culturelles. Les enfants de migrants se construisent une identité par une tentative de compromis entre pays d'origine et société d'accueil, entourage familial et environnement social, cette tension permanente conduisant parfois à l'abandon d'une partie de l'héritage transmis sans pour autant que la transmission ou l'acquisition de la langue du pays d'accueil s'effectue sans heurts. On touche là l'un des problèmes les plus aigus de la mondialisation, les flux migratoires se traduisant par la déterritorialisation des langues et des cultures.

Pour illustrer mon propos, et plus généralement les crises de la transmission, point n'est besoin d'analyser les difficultés d'intégration linguistique que connaissent les communautés immigrées. L'histoire des langues régionales en France - le pays de l'Union européenne dont le patrimoine linguistique est le plus varié, puisque l'on compte 75 langues minoritaires parlées sur le territoire de la République - est à cet égard particulièrement éloquente. On a beaucoup glosé sur leur quasi-disparition, certains allant même jusqu'à parler d'un « génocide linguistique » (par un abus de langage qui fait injure aux victimes de génocides bien réels ceux-là). Et de fait, l'enquête « Familles » effectuée par l'INSEE et l'INED en 1999 rend compte à la fois de la progression du français (qui je le rappelle n'était pas la langue maternelle de la majorité des Français jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle) et du recul des langues régionales. J'en résume les principaux enseignements. Seuls 26 % des adultes interrogés ont déclaré que leurs parents leur avaient transmis, associée ou non au français, une autre langue. Sur ces 26 %, seuls 35 % avaient transmis cette langue à leurs enfants. Autrement dit, en extrapolant un peu, à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, seul un Français sur quatre avait reçu en héritage une langue autre que le français, et parmi ces heureux légataires, seul un sur trois l'avait à son tour transmise à ses enfants ! Pour expliquer le phénomène, on a allégué le rôle de l'école, la guerre de 14-18, alors qu'il faut en chercher les raisons beaucoup plus près de nous, dans l'exode rural des Trente glorieuses, qui en déracinant les deux tiers de la population française, lui a fait connaître très exactement ce dont pâtissent les immigrés aujourd'hui : la déstructuration de références culturelles linguistiques et culturelles, qui ont du coup cessé de se transmettre.

Refermons cette nouvelle parenthèse pour souligner que la vitalité d'une langue, et partant l'incitation à la transmettre, tient me semble-t-il à une conjonction de plusieurs facteurs (qui ne sont pas sans incidences, soit dit en passant, sur nos politiques de la

langue). Chacun de ces facteurs renvoie d'ailleurs à l'une des caractéristiques intrinsèques de toute langue « naturelle ».

La langue est-elle d'abord un mode d'expression ? Et bien, sa vitalité dépendra d'abord de sa capacité à exprimer le réel, et en particulier, de sa capacité à désigner les réalités nouvelles qui apparaissent au fur et à mesure que le monde change - c'est à dire de son efficacité. C'est pourquoi en France, nous accordons une grande importance aux travaux des Commissions de terminologie et de néologie (ils font d'ailleurs l'objet d'une publication au Journal Officiel) qui permettent de répondre à de besoins d'expression que ne satisfait pas l'état actuel de la langue. Il y a là une sorte de course de vitesse qu'il faut impérativement gagner : lorsque la langue change moins vite que le monde qu'elle exprime, c'est toujours mauvais signe.

S'il est vrai que la langue est un outil de communication, sa vitalité dépendra ensuite de sa fonctionnalité : il est clair par exemple que l'utilité réelle ou supposée d'une langue sur le marché de l'emploi conduit les parents à davantage la transmettre à leurs enfants. On sait à quel point le critère de fonctionnalité détermine à l'école le choix des langues étrangères. Aucune langue ne peut survivre sans un minimum d'interaction ; et la place qu'on lui réserve dans les médias, dans la vie culturelle, dans les systèmes scolaires est évidemment capitale. C'est pourquoi il nous faut être attentifs à l'emploi des langues dans le monde du travail, de l'enseignement, de la recherche, etc. et au besoin, ne pas hésiter à réglementer ou à légiférer pour garantir leur usage.

Mais nous avons vu aussi que toute langue était le matériau d'une culture. Aussi sa vitalité dépendra-t-elle également de sa « littérarité » (pardon pour ce néologisme), c'est à dire de sa capacité à produire des œuvres marquantes, ou si l'on veut de la fécondité de la culture qu'elle soutient, exprime et enrichit. Je nous renvoie ici à la belle méditation d'Henri Meschonnic : ce sont les œuvres qui produisent la langue et non la langue les œuvres. Ce qui fait la grandeur de l'arabe, c'est le Coran, et non l'inverse. L'attrait exercé par une langue tient pour une très large part à la qualité, au « rayonnement » (au sens presque physique du terme) de la pensée, de l'art de vivre ou de la civilisation qui s'expriment en elle. A l'époque moderne, la langue française a bénéficié, plus que tout autre langue, peut-être de cette « radiation », que ne justifiaient ni le poids démographique, ni la puissance économique, ni la force militaire.

Enfin, et parce que toute langue est un marqueur d'identité, il arrive aussi que l'avenir d'une langue tienne au soutien d'une volonté politique, c'est à dire en dernière instance, à l'attachement que lui portent (ou ne lui portent pas) les citoyens, et c'est sur ce dernier point que je voudrais m'attarder pour conclure. Une langue menacée peut être sauvée par la volonté et la puissance d'action des institutions qui ont la charge de définir des politiques linguistiques : voyez l'histoire exemplaire du renouveau du français au Québec. Et songeons ici également à la renaissance de l'hébreu.

Mais la langue est d'abord la responsabilité des citoyens qui ont des devoirs à l'égard de leur langue ; et d'abord celui de la défendre, c'est à dire non pas de l'abriter derrière des lignes Maginot imaginaires, mais de l'illustrer et de la transmettre. En France, on s'interroge chaque fois que des manquements ou des dérives sont constatés par rapport à une norme du français standard : anglicismes, barbarismes, etc. « Mais que fait l'Etat ? » Plus précisément, en l'occurrence : « mais que fait donc la DGLFLF ? » (dont votre serviteur est le modeste gardien). Or l'Etat de peut rien sans la volonté de citoyens libres... Pas de coercition possible dans ce domaine ! Le principe supérieur de la liberté de pensée et d'expression inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen s'y opposerait d'ailleurs. Dans ce cadre, ce qu'a choisi l'Etat en France, c'est de défendre par la loi un droit à la langue, et réunir les conditions d'exercice de ce droit. C'est ce que font les pouvoirs publics, et j'évoquais tout à l'heure les langues régionales : sait-on que les effectifs d'apprenants ont été multipliés par 10 en quinze ans ? Et qu'ils ont doublé au cours des trois dernières années ? Rien n'est jamais perdu ; le grain ne meurt jamais.

Ceci pour dire que s'esquisse aujourd'hui, dans les politiques linguistiques contemporaines, des systèmes complexes de droits et de devoirs, qui détermineront de plus en plus - au-delà des évolutions économiques et sociales - la transmission ou la non-transmission des langues. Etant entendu que ce que nous transmettons n'est pas un système clos figé par ses codes, mais une possibilité infinie d'enrichissement et de métamorphose, et au bout du compte l'exercice d'une liberté. Car cette langue dont nous héritons, nous ne la restituons jamais intacte ; la langue que nous transmettons à nos enfants n'est jamais tout à fait celle que nous avons reçue, tant il est vrai, comme l'écrit René Char, que dans ce domaine, « *notre héritage n'est précédé d'aucun testament* ».

Texte d'une conférence prononcée à la *Bibliotheca alexandrina*.

Alexandrie, 14 mars 2006

\* Ancien élève de l'École normale supérieure, et agrégé de Lettres, Xavier North a été Attaché culturel à New-York (1980-1984). De retour à Paris, il est chargé des relations internationales au Centre Georges-Pompidou (1984-1986), avant de devenir conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'État chargé des relations culturelles internationales. En 1990, il est nommé Conseiller culturel à Rome, avant de diriger, de 1995 à 1998, la mission de préfiguration du palais du cinéma. Il a également été commissaire général de la saison culturelle israélienne en France, en 1998. Entre 1999 et 2002, il repart dans le réseau culturel extérieur avec la double fonction de Conseiller culturel à Londres et de Directeur de l'Institut français du Royaume-Uni. Dans le cadre de ses précédentes fonctions de Directeur de la coopération culturelle et du français au Quai d'Orsay, M. North a défendu une stratégie offensive de promotion de la langue française dans le monde, en prenant soin de la décliner différemment selon les régions et les problématiques qui leur sont propres. Xavier North est notamment l'auteur de « Portrait du diplomate en jardinier » (*Le Banquet*, n°11, 1997).